

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

PRESENTS : MMS, A. ARMANGAU ; J-A NOEL ; B. IGLESIAS ; M. DANNAY ; R. ABELANET ; T. SIBRA ; A. AYROLLES ; MMES, R. AYROLLES ; C. VIROT ; S. GOBERT ; R. MANCIER ; S. ESTARELLA ; N. GIRAUDON.

PROCURATION : MME M. RADET à MME S. GOBERT
M. ALVAREZ à M. B. IGLESIAS

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MME M. RADET ; M. M. ALVAREZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. A. AYROLLES (assistée de MME V. CALBACHE, Agent administratif)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Ordre du Jour :

-Elections sénatoriales : élections des délégués et suppléants

Dossier n° 1 :

ÉLECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES :

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026.

Cette élection se fait au suffrage universel indirect : seul vote un collège électoral composé d'élus. Les conseils municipaux des communes de moins de 9 000 habitants doivent élire leurs délégués, tandis que dans les communes de plus grande taille, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

Les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un, ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste). La liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués (ou délégués supplémentaires) et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Il est procédé aux opérations électorales au terme desquelles sont élus les délégués du conseil municipal de la commune et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

Sont élus :

Nom et prénom de l' élu(e)	Liste	Mandat : délégué, délégué supplémentaire ou suppléant
M Alexis ARMANGAU	Tous Unis pour Fitou	Délégué
Mme Roselyne AYROLLES	Tous Unis pour Fitou	Délégué
M Jean Alexis NOËL	Tous Unis pour Fitou	Délégué
Mme Christelle VIROT	Tous Unis pour Fitou	Suppléant
M Bruno IGLESIAS	Tous Unis pour Fitou	Suppléant
Mme Sylvie GOBERT	Tous Unis pour Fitou	Suppléant

L'ordre du jour étant épuisé,

LA SEANCE EST LEVEE A 18h26

